



EXTRAIT du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 3 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Jeanine NONROY, Catherine GIL, Norbert ALAÏMO, Laure DESVARD, Christophe BOYER, Virginie GUSTAVE, Pauline LAINE-CURTAN, Amélie D'HURLABORDE, Christian LIGONNIERE.

Etaient excusés : Claude GOUJON, Marie-Claire FRYDER

Etaient absents :

Hélène BOUHELIER – démissionnaire ce jour

Ludovic GAHLAC

Ont donné procuration :

Claude GOUJON donne pouvoir à Bernard JEREZ

Marie-Claire FRYDER donne pouvoir à Laure DESVARD

En exercice	15
Présents	11
Votants	13
Pour	
Contre	
Abstention	

Date de la convocation : 02/10/2025

Secrétaire de séance : Jeanine NONROY

Objet : Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

N° DEL 20251003-023

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu la délibération du Syndicat Centre Hérault en date du 25 juin 2025 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers pour l'année 2024.

Sur le rapport de Monsieur le Maire qui rappelle que ce rapport sur le prix et la qualité d'un service public (RQSP) est établi chaque année par le gestionnaire du service, et transmis ensuite aux communes membres, pour information.

Il s'agit aujourd'hui du RQSP de la collecte des déchets ménagers pour l'année 2024.

Chaque conseiller a reçu une version dématérialisée, avec la convocation au conseil, des documents suivants :

- le rapport annuel
- la fiche synthèse
- un diaporama

Le conseil municipal,

- ◆ PREND ACTE de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire :

Claude CARCELLER.

